

<https://enseignants.se-unsas.org/Voie-pro-Projet-de-programmes-pour-les-Arts-appliques-et-cultures-artistiques>



Réforme Voie pro : projets de programmes pour les Arts appliqués et cultures artistiques

- Je suis... - Prof de lycée pro -
Date de mise en ligne : jeudi 28 février 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, la Dgesco(1) s'est entretenue avec les organisations syndicales le 14 février dernier sur les futurs programmes d'Arts appliqués et cultures artistiques [pour les élèves de CAP](#) et [les élèves de bac professionnel](#).

Le constat à la suite de la lecture des programmes

- Les programmes sont similaires pour le CAP et le bac alors que le public est différent.
- La diminution drastique des horaires en CAP fait que les programmes ont été recentrés sur l'indispensable. L'ensemble libre qui représentait 25% de l'horaire en CAP disparaît.
- Le « métier » qui représente l'indispensable est au coeur des programmes. Cela laisse très peu de place à la culture générale et la culture artistique.
- La place du numérique est prépondérante alors que les équipements des LP sont loin d'être suffisants en quantité et en qualité pour recevoir certains logiciels spécifiques à certaines spécialités professionnelles.

Le numérique

- En parcourant les programmes, on peut se rendre compte que le numérique est un élément important. Il s'agit pour les concepteurs des programmes de permettre aux jeunes de relever le défi de la transition numérique.
- Au vu des équipements, il sera impossible de mettre en place la partie numérique en classe entière, voire de la mettre en place tout court.

Les demandes du SE-Unsa

- L'accès pour nos élèves de CAP à une plus grande ouverture culturelle et artistique au lycée car certains environnements familiaux ne le permettent pas systématiquement.
- L'ajout de « la culture artistique » et « la culture générale » dans le paragraphe « Finalités ».
- L'assurance pour nos collègues d'être intégrés au « chef d'oeuvre » au même titre que leurs autres collègues.
- Plus de clarté en ce qui concerne la répartition des niveaux dans les 2 programmes. Un élève de CAP poursuivant en bac ne devrait pas repasser les niveaux 1 et 2 déjà validés en CAP.

(1) Direction générale de l'enseignement scolaire